

	PAGE
	manière ; il supplie que le tout soit envoyé au roi qui d'un seul mot peut régler toutes ces contestations..... 923
Octobre	14.—Communication au procureur-général de l'écrit du gouverneur, des réponses de l'évêque et de tout ce qui les concerne..... 923
"	14.—Arrêt après les informations faites à l'encontre du Sr. de Mareuil, ordonnant qu'il soit pris au corps et conduit ez-prisons du Palais pour être oui et interrogé sur les faits résultant des dites informations, sinon et après perquisition faite de sa personne sera assigné à comparoir à quinzaine et par un seul cri public à la huitaine ensuivant, ses biens saisis et arrêtés, et à iceux établi commissaire..... 924
"	16.—Arrêt d'enregistrement des lettres de provisions à l'office de juge de la justice de Montreuil accordées à Maître Charles Juchereau..... 924
"	18.—Arrêt ordonnant aux parties, les sieurs de Mareuil, de Jordy, de Bourchemin, les curés Foucault et Bouquin, Marguerite Dizey femme de Bricieux, d'écrire et produire dans les délais de l'ordonnance, et cependant ordonné que les mandements en question seront mis au greffe par Monsieur l'évêque..... 926
"	18.—Récusation du sieur de Villeray, commissaire pour informer contre le sieur de Mareuil déclarée impertinente et inadmissible, et ordre au dit de Mareuil de répondre par devant le dit sieur de Villeray aux interrogations qui lui seront faites..... 930
"	18.—Permission au sieur de Bermen de la Martinière de passer en France pour ses affaires ;— il sera le porteur des pièces que l'intendant et le procureur-général doivent envoyer à la Cour..... 931
"	18.—Défaut à Charles de Couagne contre Jean Millet..... 931
"	18.—Défaut au même contre Pierre Chesno dit Xaintonge..... 932
"	18.—Le Conseil ne rentrera qu'après la Saint-Martin, attendu le départ des navires et qu'il est juste de laisser chacun travailler à ses affaires pour France..... 932
"	30.—Requête du sieur de Mareuil demandant qu'il soit ordonné que conformément à l'arrêt du 1er février, il sera informé, à la diligence du procureur général des vie et mœurs de l'exposant, par un autre commissaire ; déclarer l'information faite par M. de Villeray de nulle valeur et le dit sieur de Villeray juge incompetent..... 933
Novembre	3.—Déclarations de M. de Villeray à propos de la requête du sieur de Mareuil et ordre que ces
"	30.—Communication au sieur de Villeray de la requête ci-dessus..... 934
"	3.—Requête de Jean Grignon prisonnier en vertu d'une sentence de la prévôté ou il a été condamné d'une prétendue action commise au palais épiscopal et condamné solidairement avec le Sr. de Mareuil aussi accusé à aumôner 300 livres à l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu et en 150 livres d'amende envers le roi, de laquelle sentence il est reçu appelant et en conséquence il demande provision de sa personne..... 937
"	3.—Arrêt ordonnant que le dit Grignon sera élargi des prisons, en par lui consignait au greffe, 300 livres, plus 150 livres, plus 100 livres pour les frais de justice, et de se représenter toute fois et quantes de quoi il fera sa soumission au greffier..... 938
"	15.—Communication au procureur général des requêtes et déclarations susdites ..... 938
"	15.—Représentation du procureur-général que le dit de Mareuil a communication avec ceux qui désirent le voir ;—défense à l'archer qui le garde de le laisser communiquer avec qui que soit..... 939